



Demande de Carte de séjour

Par MorningStar

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de demander une carte de séjour étudiant directement après avoir reçu un message de refus de délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS).

En effet, j'ai reçu un mail selon lequel je ne peux prétendre à la carte APS car ma demande à été déposée après expiration de ma carte de séjour étudiant. Par ailleurs, je suivais une formation universitaire tout en attendant cet APS.

Pourrais-je rebondir en demandant la carte de séjour étudiant en lien avec cette formation?

Je vous remercie de votre retour

Par ESP

Bonjour

Normalement non, mais c'est à tenter en tout cas.